

## Résolution sur la situation au BURUNDI

## **Québec | 5-10 juillet 2018**

RAPPELANT la Déclaration sur la situation au Burundi, adoptée par le Bureau de l'Assemblée

parlementaire de la Francophonie, réuni à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018, et la *Résolution sur la situation au Burundi* adoptée l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Luxembourg les 10 et 11 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les observations et les recommandations formulées dans le rapport de la délégation

de l'APF s'étant rendue au Burundi les 20, 21 et 22 novembre 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contacts conduite par le Président de l'Assemblée

parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon;

**INQUIÈTE** des tensions politiques, de l'insécurité vécue par certains opposants, de la faiblesse

de l'opposition parlementaire, du nombre important de réfugiés et de personnes en exil, de disparitions forcées et d'actes de violence certes moins fréquents mais toujours présents ainsi que de la suspension de partis politiques, d'organisations de

la société civile et de médias restreignant de la sorte l'espace démocratique ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 5 au 10 juillet 2018, sur proposition de la Commission politique :

**EXHORTE** l'ensemble des acteurs de la société burundaise à s'engager à mettre fin à toutes

les formes de violences, quel qu'en soit l'auteur ;

**DÉPLORE** que les actes de violence commis par des agents de l'État ou par des Imbonerakure

et rapportés par plusieurs témoins et victimes ne fassent pas l'objet d'enquête et de

sanctions, le cas échéant ;

**CONDAMNE** l'attaque menée le 12 mai dernier par des individus armés non identifiés sur un

village du Nord-Ouest du pays ayant entraîné la mort de plus d'une vingtaine de

personnes;

SALUE l'adoption de mesures visant à prévenir la violence basée sur le genre et RAPPELLE

le rôle important des parlementaires dans le suivi de la mise en application effective

des mesures prévues ;

**S'INQUIÈTE** de la suspension de médias ou d'associations pour avoir tenu des propos critiques

envers les autorités politiques, une pratique contraire aux fondements d'une société démocratique, et **CONDAMNE** la suspension des émissions des radios BBC et

Voice of Africa depuis le 4 mai dernier par le gouvernement burundais ;

**S'ALARME** de l'adoption par le parlement burundais d'une loi pénale autorisant les perquisitions

de nuit et sans mandat préalable d'un magistrat ;

INSISTE sur l'importance de l'indépendance – et de l'apparence d'indépendance – du

système de justice dans un État de droit ;



**INCITE** les acteurs du conflit burundais à poursuivre, malgré l'impasse politique actuelle, le

dialogue inclusif afin de trouver des pistes de solution ;

SALUE les efforts de l'Église catholique pour soutenir le processus de réconciliation au

Burundi;

SOUTIENT le travail mené par la Commission de Vérité et de Réconciliation pour faire la

lumière sur les violences commises au Burundi entre 1962 et 2008 et **APPELLE** le gouvernement burundais et les partenaires internationaux à lui fournir le soutien

matériel et financier nécessaire à la réussite de son mandat ;

S'INQUIÈTE fortement des allégations de menaces reçues par des opposants politiques

critiquant ouvertement le parti au pouvoir et le gouvernement, lesquelles allégations

les placent dans une situation d'insécurité;

**DEMANDE** aux autorités parlementaires de veiller à ce que tous les représentants de

l'opposition puissent s'exprimer librement, sans entraves, sans crainte et sans menace, afin que l'opposition parlementaire puisse jouer le rôle qui lui revient et

permettre un réel débat politique constructif.

PREND ACTE des résultats du référendum du 17 mai 2018 sur la révision constitutionnelle ;

REGRETTE que les modifications constitutionnelles adoptées ne soient pas conformes aux

principes de l'Accord d'Arusha, principes qui ont été le socle de la sortie de crise et

de la réorganisation sociale du Burundi depuis la fin de la guerre civile ;

PREND ACTE du discours prononcé par le Président Pierre Nkurunziza le 7 juin dernier lors duquel

il a affirmé que son mandat présidentiel prendrait fin en 2020 et qu'il soutiendrait le

nouveau président élu :

SIGNALE le rapport de la mission d'information et de contact au Burundi menée par

l'Organisation internationale de la Francophonie ;

**CONSTATE** que les sanctions internationales imposées à l'encontre du Burundi n'ont pas les

effets escomptés et affectent principalement les populations et les services

administratifs et sociaux ;

RAPPELLE que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage à la fois le maintien

du dialogue parlementaire, le soutien des parlements en sortie de crise et le

renforcement des capacités des administrations parlementaires ;

MAINTIENT la mise sous observation de la section burundaise afin d'assurer un suivi de la mise

en œuvre des réformes constitutionnelles ;

**DÉCIDE** la levée de la suspension de la coopération institutionnelle, notamment en faveur de

l'administration parlementaire.